



@ AVSF - Frédéric Apollin & Marc Gibaud

L'agriculture paysanne et la société civile face aux investissements massifs dans les terres

Le cas de la région de Piura au Pérou

Augusto Aponte Martinez
Janvier 2010



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. DES ORIENTATIONS DE POLITIQUE AU PEROU FAVORABLES AUX INVESTISSEMENTS EXTERIEURS	4
1.1. Une politique agricole et commerciale au Pérou et à Piura favorable aux investissements privés sur les terres.....	4
1.2. Evolution du processus d'appropriation des terres de la Vallée Chira	4
1.3. Présentation des principales initiatives d'investissements massifs sur les terres de la région de Piura.....	5
1.4. Des investissements massifs qui provoquent des conflits : les cas des investissements de Maple Etnalo et Camposol	6
1.5. Implications des politiques locales dans la procédure d'investissement	8
1.6. Implications des politiques locales dans la procédure d'investissement	8
2. UNE SOCIETE CIVILE AYANT JOUE UN ROLE CLE, EN ALLIANCE AVEC DES ACTEURS POLITIQUES POUR DENONCER LES INJUSTICES NEES DE CES INVESTISSEMENTS.....	8
2.1. Processus d'information de la société civile concernant les investissements	8
2.2. Point de vue de la société civile concernant les investissements	9
2.3. Réponse des organisations paysannes ou d'autres acteurs de la société civile	10
2.4. Réactions de certains élus nationaux en défense des droits des familles paysannes sur les terres.....	12
2.5. Impact direct de la mobilisation liée au projet d'investissement	13
3. UNE MOBILISATION PAYSANNE QUI PERMET UNE CERTAINE RECONNAISSANCE DE LEUR ACCES A LA TERRE MAIS NE REMET PAS EN CAUSE UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS PRIVES MASSIFS	14
3.1. La force d'organisation des producteurs de banane : un rôle clé dans la défense des intérêts paysans face aux investissements massifs	14
3.2. D'autres organisations paysannes qui parviennent à se mobiliser pour faire reconnaître leurs droits	14
3.3. Mais cette mobilisation paysanne ne remet pas en cause les perspectives de développement des investissements notamment pour la production d'éthanol à base de canne à sucre	15
4. CONSEQUENCE DE CES INVESTISSEMENTS PRIVES AU PEROU SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE PAYSANNE.....	15
ANNEXE : LES CONDITIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES ENTRE MAPLE ETHANOL ET LE GOUVERNEMENT REGIONAL DE PIURA (GRP).	17

Introduction

Cette étude présente des dynamiques d'investissements privés à grande échelle dans des terres agricoles, promus par l'État dans la Région de Piura au Pérou et leurs implications au niveau politique, social et économique. Elle s'attache à décrire la mobilisation d'organisations sociales établies dans la Vallée du fleuve Chira, au sein d'un territoire qui a connu une dynamique forte d'investissements ayant provoqué des conflits liés à l'utilisation de la terre et de l'eau agricole.

Ce document fait référence aux cas concrets de deux organisations de petits producteurs et d'une communauté paysanne. Les investissements ont eu des conséquences positives pour la première organisation, facilitant l'acquisition des terres également à leur niveau, mais la seconde est actuellement en litige avec une entreprise nouvellement installée sur ces terres. Dans la communauté également, les investissements ont été source de conflits et n'ont pas engendré d'avancées positives pour les populations.

Sur les trois principaux exemples d'investissements massifs sur les terres dans la région Piura, deux de ces investissements ont provoqué des conflits avec les populations locales et avec les petits producteurs et éleveurs utilisateurs de ces territoires :

- Dans le cas de Maple Ethanol, les autorités publiques ont accordé des surfaces très importantes (plus de 10 000 has) à cette entreprise Américaine pour la production de canne à sucre visant la production d'éthanol. Cet investissement massif a été validé par l'Etat sans processus de concertation avec la population et en s'octroyant des terres déjà cultivées par des petits producteurs, en profitant d'un contexte légal de non titularisation des terres paysannes.
- Dans le cas de Camposol, des terres en propriété de l'Etat et partiellement en cession d'usage à des agriculteurs et éleveurs ont également été octroyées à court terme pour le développement d'une activité de cultures d'agro exportation à grande échelle (1500 has) gérés par cette entreprise Camposol.

Face aux menaces de privation de surfaces importantes de terres irriguées dans une région où l'accès à l'eau est une question vitale pour le développement agricole (région quasi désertique), les producteurs de banane de Ampbao, en particulier ont réagi à l'investissement de Maple Ethanol en négociant parallèlement l'octroi de terres pour ses propres membres afin d'éviter que l'ensemble des terres potentiellement irrigables soient attribués à court terme à des investisseurs privés.

Dans le cas du conflit avec Camposol, c'est principalement la voie judiciaire qui a été creusée par les producteurs et éleveurs afin de dénoncer en justice une occupation de terres préalablement utilisées par les familles paysannes.

Rédigé par AVSF, ce texte est l'une des études de cas produites sur les « agricultures familiales et sociétés civiles face aux investissements massifs », dans le cadre des travaux réalisés par la Commission Agriculture et Alimentation (C2A) de Coordination Sud, collectif des associations françaises de solidarité internationale.

1. Des orientations de politique au Pérou favorables aux investissements extérieurs

1.1. Une politique agricole et commerciale au Pérou et à Piura favorable aux investissements privés sur les terres

Selon la Loi N°28059 et le Règlement approuvé par le Décret Suprême N° 015-2004-PCM, le gouvernement péruvien facilite l'investissement privé permettant dans certains cas l'attribution directe des terres. Dans ce cadre, dans la Région de Piura, au Nord du Pérou, au moins trois entreprises agro-industrielles ont commencé à acheter des terres dans la Vallée de la Chira : *Maple Ethanol SRL*, *le Groupe Romero* et l'entreprise *Camposol*.

Le gouvernement actuel d'Alan García intensifie la promotion des investissements et ne reconnaît pas la légitimité de la population, des communautés indigènes et natives et des organisations de la société civile dans la définition de l'utilisation des territoires et des sols ce qui a pour conséquence de renforcer l'exportation et la concentration des terres. Ainsi, le gouvernement remet en cause les manifestations et promeut de nouveaux décrets favorisant l'investissement, surtout étranger, dans les territoires de la côte, des Andes et de la forêt amazonienne du Pérou.

Piura est la deuxième région la plus peuplée du Pérou, avec environ 1 800 000 habitants. C'est une région dont le développement est basé sur l'agriculture (culture du citron, du coton, de la mangue, du maïs et de la banane notamment). De nouvelles possibilités s'ouvrent actuellement avec la culture de la vigne, du piment et de l'avocat et le développement de la production pétrolière et de l'agro-industrie. La région possède également un bon potentiel pour l'industrie minière métallique et la production d'éthanol.

Suivant les politiques du gouvernement central, le gouvernement régional de Piura met à disposition des investisseurs de grandes parcelles de terre et facilite la vente de ces dernières grâce à des ordonnances régionales ou municipales (textes ayant caractère de loi).

Le **Projet Spécial Hydro-Énergétique du Haut Piura (PEIH)** renforce également cette dynamique d'achat et vente de terres. En effet, la Loi 29193 a déclaré de nécessité et d'utilité publique la construction du barrage Sud et du tunnel transandin de dérivation de l'eau, qui font partie du Projet Spécial d'Irrigation. Le Décret Suprême 063-2009-EF daté du 19 mars 2009 a permis de transférer environ 25 millions de dollars dans le Budget du Gouvernement régional de Piura pour l'exercice 2009 afin de financer la première étape du projet : la Construction du Barrage de Dérivation Sud et du Déversoir du PEIH du Haut Piura. Ce projet vise à promouvoir l'investissement public et privé de 50 000 hectares de terres.

1.2. Evolution du processus d'appropriation des terres de la Vallée Chira

En 1969, avec la Réforme Agraire, les grandes propriétés foncières sont passées aux mains des paysans et à partir de 1970, se sont mis en place des coopératives agraires pour la gestion de ces terres. La coopérative Chalacalá en est un exemple : ses membres possédaient entre 2 et 3 hectares de terre cultivable. Cette coopérative s'est ensuite divisée en 6 nouvelles coopératives. En 1985, l'une de ces six coopératives s'est à nouveau divisée en trois. Le manque de professionnalisme et la mauvaise gestion ont contribué à la crise des coopératives qui, peu à peu, se sont désintégrées, morcelées et ont fini par céder des terres à chacun de leurs membres. En 1990, il n'existait

quasiment plus de coopératives dans la Vallée du Chira. Le modèle coopératif se désintégrait, mais la propriété des terres demeurait plus ou moins la même, sauf en cas de parcellisation individuelle liée à un héritage.

Dans la Vallée du Chira, la parcellisation des terres s'est accentuée, produit de l'augmentation de la population, de la nécessité de transmettre l'héritage¹ ou de l'achat-vente entre voisins. À l'heure actuelle, les producteurs de banane de la Vallée du Chira sont propriétaires de 1 à 1,5 hectares chacun.

1.3. Présentation des principales initiatives d'investissements massifs sur les terres de la région de Piura

La majorité des terrains vendus par le gouvernement régional correspond à des terres en friche, non-cultivées ou de forêts sèches. Le cas le plus controversé de par ses irrégularités de procédures, est celui de l'entreprise *Maple Ethanol SRL* qui, en un temps record de 9 mois, a réussi à déplacer à Piura le Président de la République pour la signature d'un contrat d'achat-vente de plus de 10 000 hectares de terres (l'irrigation de ces terres ayant été acquise durant la procédure).

a) Investissements du Groupe Romero : Le Groupe Romero est l'un des groupes de capitaux péruviens les plus influents, dont les principaux secteurs d'activité sont la banque et les assurances. Ces dernières années, le groupe a investi dans l'industrie minière et l'agriculture. En 2006, il a consolidé son projet de biodiesel en créant *l'Entreprise Agricole Chira S.A.* Au départ, le groupe a acheté 3 200 hectares au Gouvernement régional à 140 US\$ l'hectare et mis en place le projet "*Caña Brava*", pour la production de canne à sucre à transformer en éthanol. En juin 2008, le président du Groupe Romero a déclaré que ce projet avait pour objectif de cultiver environ 8 000 hectares. L'investissement prévu s'élève aux alentours de 100 millions de dollars. Le groupe a prévu l'achat de terres à des paysans de la vallée disposés à les vendre. Les nouveaux champs de canne sont équipés d'un système d'irrigation moderne.

La première usine de production d'éthanol a été inaugurée en septembre 2009 à Ignacio Escudero - Sullana en présence du Président de la République, qui a mentionné dans son discours que "*...Piura est la Californie du Pérou...*".

b) Investissements de Maple Ethanol SRL : *Maple Ethanol S.R.L.* (filiale de la compagnie américaine *The Maple Companies*, entreprise qui se consacre au développement de projets énergétiques) a présenté au Gouvernement régional de Piura un projet d'acquisition de 10 684 hectares de terres propriétés du Projet Spécial Chira - Piura et utilisées comme espaces de parcours pour les éleveurs. Ces terres seront destinées à la culture de la canne à sucre afin de développer un projet industriel de production d'éthanol pour le secteur automobile et qui comprendra la construction d'une usine de production, d'installations de stockage et d'embarquement au Port de Paita. Suite à une procédure interne, le Gouvernement régional a décidé de vendre à l'entreprise la quantité de terres sollicitée au prix de 60 US\$ l'hectare, soit pour un montant total 641 000 US \$. En annexe un tableau présente les conditions d'investissement de Maple Ethanol négociées avec le gouvernement régional de Piura.

c) L'entreprise Camposol a acquis des terres de pâturage et d'usage agricole, dont une partie importante était propriété du Ministère de la Défense sur la rive gauche de la rivière Chira. Ces terres et des terres voisines ont été cédées par le Ministère de la Défense et par des tiers. Une

¹ Dans une enquête réalisée auprès des membres de l'AMPBAO, 58% des personnes interrogées avaient hérité de leur terre.

partie de ces terres était déjà équipée d'un module d'irrigation moderne, sur des terres concédées en 1990 par l'Etat. Cet achat avait pour objectif la culture du piment et du raisin. Cette entreprise est actuellement en conflit au niveau foncier avec une organisation d'éleveurs de la région.

1.4. Des investissements massifs qui provoquent des conflits : les cas des investissements de Maple Etnalo et Camposol

Sur les 3 principaux exemples d'investissements massifs sur les terres dans la région Piura, deux de ces investissements ont provoqué des conflits avec les populations locales et avec les petits producteurs et éleveurs utilisateurs de ces territoires :

- Dans le cas de Maple Ethanol les autorités publiques ont accordé des surfaces très importantes (plus de 10 000 has) à cette entreprise Américaine pour la production de canne à sucre visant la production d'éthanol. Cet investissement massif a été validé par l'Etat sans processus de concertation avec la population et en s'octroyant des terres déjà cultivées par des petits producteurs, en profitant d'un contexte légal de non titularisation des terres paysannes.
- Dans le cas de Camposol, des terres en propriété de l'Etat et partiellement en cession d'usage à des agriculteurs et éleveurs ont également été octroyées à court terme pour le développement d'une activité de cultures d'agro exportation à grande échelle (1500 has) gérés par cette entreprise Camposol.

Les investissements de Maple Ethanol et Camposol

- Le 27 mars 2006, l'entreprise MAPLE a présenté une proposition d'achat de terres au gouvernement régional de Piura protégée par la Loi N° 28059 - Loi Cadre de Promotion de l'Investissement Décentralisé et son Règlement approuvé par le Décret Suprême N° 015-2004-PCM.
- En mai 2006, grâce à l'Accord du Conseil Régional N° 343-2006/GRP-CR, la vente de 10 674 hectares de terres est approuvée pour la production de canne à sucre destiné à produire de l'éthanol. Le prix de l'hectare s'élèverait à 60 US\$.
- L'Accord du Conseil Régional de Piura N° 352-2006/GRP-CR daté du 07 juillet 2006 a permis l'attribution directe à l'entreprise Maple Ethanol S.R.L. de l'exécution de l'initiative privée présentée sous la modalité de vente d'actifs, comme la loi le permet.
- L'Ordonnance régionale approuvée le 05 août 2006 déclare d'intérêt public le développement agricole et agro-industriel des terres en friche situées sur la rive gauche de la rivière Chira et atteste que les projets se trouvant sur ces terres sont conformes au contenu de l'ordonnance. Par pure coïncidence, il n'y avait qu'un seul et unique projet dans cette région, celui de Maple Ethanol. Cette ordonnance donnait la priorité et l'exclusivité à l'entreprise Maple d'utiliser, par exemple, les eaux du Chira, au grand dam des petits producteurs et des autres entreprises de taille moyenne également usagers de ces eaux.
- Le 31 août 2006, le président García et le Ministre de l'Agriculture de l'époque, Juan José Salazar, ont signé le Décret Suprême N° 056-2006-AG réservant les retours d'eau aux projets situés sur la rive gauche de la rivière Chira.

Combien de projets se trouvent sur la rive gauche ? Un seul, celui de Maple Ethanol. Avec l'approbation du droit à l'utilisation de l'eau, le coût des terres acquises par Maple est automatiquement passé de US\$ 60 à plus de US\$3 000 l'hectare, selon les calculs d'experts consultés par le quotidien Perú 21.

- Le 16 décembre 2006, le journal officiel « El Peruano » a publié la Résolution Ministérielle N° 01497-2006-AG approuvant l'Étude intitulée « Détermination du flux ou débit minimal écologique de la rivière Chira entre sa sortie du réservoir Poechos et l'estuaire » et validant la possibilité d'irrigation des 10000 has supplémentaires du projet Maple Ethanol.
- Le Conseil Régional du Gouvernement régional de Piura, en Session Ordinaire datée du 22 décembre 2006, approuve le contrat d'achat - vente sujet à la Condition d'Annulation et au Pacte de Réserve de Propriété et accepte le versement de US\$ 500 000 par an pendant 20 ans.
- En janvier 2007, le président de la République [s'est rendu à Piura pour confirmer la vente de plus de 10 000 hectares de terres à l'entreprise Maple Ethanol S.R.L.](#), pour la culture de la canne à sucre destinée à la production d'agrocarburant. A cette occasion, il a appelé l'opération « *le début de la révolution agraire* ».

Des conflits liés aux terres et à l'utilisation de l'eau :

Une partie des terrains vendus à Maple situés dans les régions de La Huaca et d'Ignacio Escudero comprenaient des communes² reconnus légalement. Dans d'autres cas, il s'agissait de terrains que les paysans cultivaient depuis de nombreuses années et enregistrés au cadastre. L'entreprise a commencé à restreindre l'accès aux terres aux paysans, que ces derniers considéraient encore comme leur propriété. En outre, face à une procédure de vente des terres qui assurait l'exclusivité des eaux de la rivière à l'entreprise Maple, les organisations de petits producteurs comme la CEPIBO (Centrale Piuranaise des petits producteurs de banane biologique) et d'autres petites et moyennes entreprises ont réagi en réclamant leur droits et des conditions d'utilisation égalitaires de l'eau d'irrigation.

Le contexte des investissements de Camposol et les conflits générés

- C'est en 1981 que se constitue l'Association d'Éleveurs Señor Cautivo de San Vicente de Santa Rosa - Piedra Rodada (composée de 250 membres) et qu'elle sollicite des terres au Ministère de l'Agriculture. Ce dernier lui attribue les 1 500 hectares que ses membres utilisaient depuis des années et qu'ils souhaitaient régulariser en officialisant un droit d'usage des producteurs sur ces terres. Ces surfaces étaient utilisées comme pâturages pour le bétail bovin, caprin et ovin, l'élevage étant l'activité principale de la population locale.
- En 1990, 5 000 hectares de terres en friche situées à proximité de la propriété de l'Association d'Éleveurs sont attribués à l'Association Nuevo San Vicente afin de mettre en place un projet d'élevage de bétail, à la condition que si le projet ne voyait pas le jour, les terres seraient rendues à l'État. Selon le contrat signé avec le Ministère de l'Agriculture, chaque hectare était cédé sous forme de concession pour environ 4 USD. La mauvaise gestion de l'organisation fut à l'origine de la parcellisation individuelle des terres et de leur vente ultérieure.
- Les membres de l'Association Nuevo San Vicente, qui s'étaient déjà répartis les terres à raison de 5 hectares chacun en moyenne, ont vendu leurs propriétés à l'entreprise Camposol. En 2006, Camposol a présenté un dossier du cadastre accréditant que l'entreprise détenait plus de 70 hectares : la première partie d'une supposée acquisition de plus de 1 600 hectares.

^{2 2} Une commune ou « centro poblado » est une entité juridique reconnue par la municipalité distritale et disposant d'un maire délégué par le district en charge de sa gestion

- En juillet 2006, l'entreprise s'est mise à déboiser y compris sur les terres de *l'Association d'Éleveurs Señor Cautivo*. Cette action a été à l'origine des protestations et de la mobilisation de la population. Aujourd'hui, l'entreprise réclame 1 650 hectares de propriété, dont 400 sont consacrés à la culture du piment et 100 à celle du raisin.

Conflits liés à la propriété des terres :

L'entreprise Camposol a envahi initialement les 1 500 hectares de propriété de l'Association d'Éleveurs. Grâce à la pression des éleveurs, l'entreprise a dû se retirer partiellement de ces terres. Camposol a entamé un recours en justice, réclamant le droit de propriété de ces terres, dont elle occupe actuellement 564 hectares. Le procès est en cours.

1.5. Implications des politiques locales dans la procédure d'investissement

Ces investissements n'ont pas été accompagnés de l'émergence de nouvelles réglementations ou d'outils de régulation de la part des gouvernements locaux. Dans certains cas, ils ont plutôt entraîné des réactions hostiles des habitants de la région, qui ont émis à plusieurs reprises des réclamations auprès du Gouvernement régional accusé d'avoir fragmenté ou de leur avoir retiré partie de leurs terres. À l'inverse, des instances telles que les Associations d'Irrigants³ ou les entités comme la Direction Régionale de l'Agriculture ont elles, réagi de manière favorable à la procédure et ont facilité l'accès à l'eau aux investisseurs.

1.6. Implications des politiques locales dans la procédure d'investissement

Le **Gouvernement régional de Piura** a été le principal promoteur de ces investissements, les trouvant stratégiques pour le développement régional aux dépens de la propriété des paysans et au prix d'une série d'irrégularités de procédure. De leur côté, **les gouvernements locaux** ne se sont pas réjouis outre mesure, peut-être parce qu'il s'agit d'investissements promus par les gouvernements central et régional et qu'ils peuvent être source de conflits au sein de leurs juridictions.

2. Une société civile ayant joué un rôle clé, en alliance avec des acteurs politiques pour dénoncer les injustices nées de ces investissements

2.1. Processus d'information de la société civile concernant les investissements

Dans tous les cas étudiés, c'est de manière indirecte que la population et les organisations de la société civile ont été informées de ces investissements.

³ Les associations d'irrigants représentent les intérêts de 18000 producteurs bénéficiaires des périmètres irrigués

Dans le cas de l'entreprise Maple Ethanol SRL, les familles paysannes ont compris ce qui se passait quand elles ont vu des membres du personnel de l'entreprise mesurer les terres qu'ils considéraient comme leur appartenant, ainsi que les zones limitrophes à ces dernières. À terme, ils ne purent plus pénétrer sur leur zone de travail étant donné que le chemin qui y accédait était devenu propriété privée de l'entreprise Maple Ethanol.

Les producteurs de l'Association d'Éleveurs Señor Cautivo ont été confrontés à une situation similaire : ils ont été interdits d'entrée sur leurs pâturages car ces champs avaient été clôturés par l'entreprise Camposol.

Quant aux producteurs d'AMPBAO (Association de Micro Producteurs de Bananes Bio Rive Gauche⁴), ils ont été informés des conflits avec Camposol par l'Association d'Éleveurs, venue leur demander de l'aide pour défendre ses terres. AMPBAO s'est informé de la procédure de vente des terrains et se sont rapprochés de l'association d'irrigants pour arriver à négocier des terres du projet Chira Piura, au même titre que les entreprises.

Le rôle des médias a surtout été de dénoncer les irrégularités de procédure lors de la vente des terres à l'entreprise Maple Ethanol. Ils ont également couvert une partie des conflits et manifestations qui opposaient les populations locales aux entreprises (voir encadré).

« Des agriculteurs manifestent contre l'entreprise pour avoir accès aux chemins. Les agriculteurs des secteurs de Marán, La Huaca, Buenaventura et Pucusulá manifestent devant le bâtiment de l'entreprise Maple en signe de protestation contre de prétendues entraves d'accès à leurs champs situés à l'arrière des terres agricoles et d'élevage que possède cette compagnie privée qu'ils sont obligés de traverser pour atteindre leurs propriétés. »
Correo, El Tiempo, 13/6/2008

Selon l'Association d'Éleveurs Señor Cautivo, les médias ont eu une position impartiale au cours de cette procédure et ces conflits. C'est grâce à eux qu'ils ont appris, par exemple, le rejet en seconde instance de la résolution favorable à Camposol dans le litige qui les opposait pour usurpation de terres.

2.2. Point de vue de la société civile concernant les investissements

La population habitant à proximité de ces projets d'investissements vit dans la pauvreté. Aussi, de nombreux habitants ont accueilli ces projets de manière favorable car ils y voyaient une opportunité professionnelle et la possibilité d'améliorer leur condition socio-économique. D'ailleurs, l'entreprise Camposol avait commencé par offrir des jouets aux enfants.

Mais les investissements ont été à l'origine de différends entre les habitants d'un même hameau ou village, car certains ont vu que ces investissements les privaient de leurs terres : « Ils préfèrent être des ouvriers agricoles plutôt que lutter pour ce qui leur revient de droit ». De nombreux paysans parlaient ainsi des habitants de leur localité qui avaient réussi à travailler pour l'entreprise, les blâmant pour l'attitude qu'ils avaient au lieu de lutter pour ces terres dont ils avaient hérité de leurs ancêtres (source : El Regional de Piura, 25 Avril 2007).

⁴ Cette organisation de producteurs compte environ 465 membres. C'est l'une des bases de CEPIBO qui fédère 12 organisations de base.

Plus tard, les habitants, y compris ceux qui travaillaient pour les entreprises, se sont rendu compte que les investissements n'avaient pas générés un nombre important d'emplois et que leurs salaires étaient peu élevés, ce qui a entraîné une augmentation des réclamations pour leurs terres. Pour semer 300 hectares de piment, Camposol employait 200 travailleurs à deux périodes différentes : pour les semailles et pour la récolte. Maple et Romero, eux, engageaient seulement des travailleurs pour planter la canne à sucre et effectuaient la récolte avec des machines.

En ce qui concerne le paiement des journaliers, Camposol et Romero offrent de 6 à 7 USD pour une journée de 8 heures. Selon l'un des membres de la direction de l'AMPBAO, un technicien qui travaille pour ces entreprises gagne le minimum vital (190 USD par mois) tandis que pour réaliser le même travail, CEPIBO paye un salaire mensuel de près de 400 USD.

En outre, les membres de l'Association d'Éleveurs ont été affaiblis puisque l'entreprise Camposol les a « privés » de 564 hectares et ont déboisé, au dire des dirigeants paysans, environ 1 000 hectares de bosquets (déboisé à hauteur de 70%).

Cela a obligé les paysans à réduire de plus de 50% le nombre de leurs têtes de bétail, faute de pâturages. De plus, ils ont été contraints de faire paître leur bétail ailleurs ou de le vendre. Selon eux, la production de lait, qui est leur source principale d'alimentation, a diminué de manière considérable. De même, la coupe des arbres (caroubier principalement) a entraîné une diminution de production de caroube, source d'alimentation pour le bétail et de revenus pour les familles, puisque ces dernières pourraient vendre chaque sac de caroube (50 Kg.) entre 5 et 7 USD. Un autre effet néfaste de la diminution du nombre de têtes de bétail est la baisse de la production d'engrais biologique utilisé pour fertiliser une partie des terres cultivées, étant donné que de nombreux éleveurs sont également des petits producteurs de banane biologique.

Enfin, des organisations comme la Centrale Piuranaise de petits producteurs de banane biologique (CEPIBO) ont vu dans ces investissements une menace de concentration des terres entre les mains d'un petit nombre d'entrepreneurs. C'est la raison pour laquelle CEPIBO a entamé une procédure d'acquisition des terres afin de permettre à ses membres d'assurer la viabilité de leur exploitation (1300 micro producteurs qui ne détiennent actuellement en moyenne que 0.9 hectares de banane chacun)

2.3. Réponse des organisations paysannes ou d'autres acteurs de la société civile

Face aux menaces de privation de surfaces importantes de terres irriguées dans une région où l'accès à l'eau est une question vitale pour le développement agricole (région quasi désertique), les producteurs de banane de Ampbao en particulier ont réagi à l'investissement de Maple Ethanol en négociant parallèlement l'octroi de terres pour ses propres membres afin d'éviter que l'ensemble des terres potentiellement irrigables soient attribués à court terme à des investisseurs privés.

Dans le cas du conflit avec Camposol c'est principalement la voie judiciaire qui a été creusée par les producteurs et éleveurs afin de dénoncer en justice une occupation de terres préalablement utilisées par les familles paysannes.

2.3.1. Réaction des membres d'organisations paysannes à l'investissement de Maple Ethanol

Après avoir été informés de la procédure de vente des terres, les membres de la direction d'AMPBAO ont appris auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture Piura que le Projet Chira/Piura mettait en vente des terres en friche suite à la réalisation d'une étude d'investissement

privé. Le Ministère de l'Agriculture pouvait vendre de 5 à 15 hectares par personne, tandis que le Projet Chira-Piura était autorisé à vendre de plus grandes étendues sur présentation d'une étude d'investissement privé.

C'est ainsi que début avril 2008, AMPBAO a décidé de présenter une demande au Projet Chira-Piura dans le but d'acheter 2 700 hectares de terres encore disponibles. Le 23 mai 2008, l'association a présenté une « étude d'investissement privé » pour satisfaire les pré-requis. Cet achat bénéficierait à environ 350 de ses membres.

En août 2008, le Gouvernement régional a chargé le CEPRI (Comité de Promotion de l'Investissement Privé) composé par le Gouvernement régional, le Projet Chira-Piura et la Direction Régionale d'Agriculture, entre autres organisations, d'analyser l'étude d'investissement présentée par l'AMPBAO.

Au cours de l'analyse des documents et de la vérification des terres, la superficie sollicitée s'est vue réduite du fait que ces terrains étaient la propriété de petits producteurs. Au final, AMPBAO n'a pu solliciter que 2 470 hectares.

Le CEPRI a approuvé l'étude qui, depuis trois mois (août 2009), se trouve au Conseil régional pour approbation. L'idée initiale d'AMPBAO était d'acheter les terres, mais aujourd'hui le Gouvernement régional a décidé de lui céder ces dernières, sous la modalité « *cession pour utilisation* » pour une durée de 99 ans. Au départ, cette modalité n'a pas été bien accueillie par AMPBAO qui refusait toute intervention ultérieure de l'État, mais elle a finalement été acceptée. En marge de cette modalité d'attribution, AMPBAO exige un document lui garantissant la propriété des terres afin qu'elle puisse investir ou établir des alliances à cette fin.

L'organisation de producteurs a le sentiment que l'entreprise Maple n'a pas eu à remplir autant de pré-requis. En effet, l'entreprise Maple a pu acheter plus de 10 000 ha en l'espace de 9 mois tandis qu'AMPBAO n'a toujours pas réussi à se voir attribuer les terrains sollicités après plus d'un an et demi.

2.3.2. Réactions de la société civile locale à l'investissement de Camposol

Les producteurs organisés de l'Association d'Éleveurs Señor Cautivo ont déposé une plainte au tribunal contre l'entreprise Camposol pour usurpation de terres. La vérification effectuée sur le site par la juridiction a démontré que Camposol avait bel et bien usurpé ces terres.

Le rapport de justice est passé aux jurés puis au tribunal correctionnel chargé d'appliquer la décision de justice à l'entreprise Camposol pour dommages et invasion de terres. En première instance Camposol a été condamné pour invasion de terres.

Cependant, l'entreprise a fait appel et a gagné, par la suite le tribunal considère qu'il n'y a pas eu usurpation des terres revendiquées par les éleveurs. La décision de justice signale également que l'entreprise Camposol est propriétaire desdits terrains, indiquant qu'elle « est propriétaire de 1 463 hectares de terres en friche acquis en achat-vente, ce que corroborent les contrats et leurs écritures respectives sur les registres ». La décision de justice indique également que l'Association d'Éleveurs Señor Cautivo de San Vicente de Piedra Rodada n'est pas propriétaire ni en possession des surfaces qu'elle revendique puisque ces terrains appartenaient à de petits agriculteurs et éleveurs qui les ont transférés à l'entreprise de manière officielle et réglementaire.

Durant la procédure, la population a organisé des manifestations dans les capitales provinciale et régionale (Sullana et Piura respectivement) pour réclamer ses droits.

Les terrains ont été envahis par Camposol et la population a été réprimée par la police nationale. Au cours de ces manifestations, des dirigeants de l'Association d'Éleveurs et de CEPIBO qui les soutenaient dans leurs revendications ont été arrêtés. La répression et la criminalisation des manifestants sont des mécanismes fréquemment utilisés par le gouvernement. Les paysans sont « prêts à tout » pour défendre leurs terres étant donné qu'il s'agit de leur unique source de revenus, y compris mourir : « *s'ils nous prennent nos terres, ils nous prennent la vie* », clamaient-ils. Des membres du Congrès du Parti Nationaliste qui se sont également déplacés à plusieurs reprises dans la zone de conflit pour recueillir des informations et manifester leur soutien aux paysans

2.4. Réactions de certains élus nationaux en défense des droits des familles paysannes sur les terres

Deux membres du Congrès de la République ont dénoncé ouvertement des irrégularités au sein de la procédure de vente de terres à l'entreprise Maple Ethanol SRL. Les paragraphes qui suivent constituent un résumé de ces irrégularités publiées par les médias.

- **La plainte de Marisol Espinoza, membre du Congrès**

« Ils ont vendu des terres à des investisseurs voraces, y compris des terrains appartenant aux habitants et des hameaux »

En octobre 2008, Marisol Espinoza, membre du Congrès appartenant au Parti Nationaliste, a dénoncé la vente irrégulière de terres au sein du Projet Chira-Piura, fait confirmé par le Contrôleur Général de la République et qui coïncide sur plusieurs points avec le document approuvé par la Commission de Fiscalisation du Congrès, selon lequel « les terrains ont été vendus sans tenir compte des localités, hameaux et propriétés privées.

En outre, Marisol Espinoza a signalé que l'information ayant permis d'attribuer les 10 684 ha de terres en friche de la rive gauche de la rivière Chira à l'entreprise Maple Ethanol SRL était inexacte. Le dossier stipule que les fonctionnaires du Projet Chira-Piura et les membres du Comité Spécial de Promotion de l'Investissement Privé du Gouvernement régional savaient que, sur les terres passibles d'attribution, se trouvaient des localités bénéficiant de fonds publics tels que des collèges, des centres de santé, des places, des crèches, des puits avec réservoirs surélevés etc.

« Ils reconnaissent des communes, avec des attributions légales de gestion de ce territoire⁵ puis les vendent »

Marisol Espinoza a déploré que le Gouvernement régional ait reconnu légalement des communes en 2006 via des Résolutions Exécutives Régionales puis qu'il ait décidé d'en vendre les terres à Maple dans le cas des localités Rinconada, El Arenal, Buenaventura, Santa Rosa et Pucusulá. « On se croirait tout juste sorti d'un roman du Moyen-âge, quand les royaumes étaient encore transférés avec leurs terres et leurs populations. Il s'agit aujourd'hui d'un délit, comme le stipulent les articles 376 et 384 du Code Pénal ». L'ensemble de ces terres a été affecté par cette procédure de vente.

Enfin, Mme Espinoza regrette que l'attribution de la réserve d'eau à l'entreprise Maple ait été subordonnée à une Étude Hydrique élaborée par cette même entreprise, le plus grave étant que certaines entités de l'État, comme l'Administration Technique de la Circonscription chargée de

⁵ Une commune ou « centro poblado » est une entité juridique reconnue par la municipalité distritale et disposant d'un maire délégué par le district en charge de sa gestion

L'Irrigation de la Chira, puissent utiliser cette dernière comme seul et unique pré-requis pour céder la réserve d'eau.

- **La plainte de la vice-présidente du Congrès**

Au mois de mai 2009, la vice-présidente du Congrès de la République a dénoncé des irrégularités dans la procédure d'attribution des terres. Le Contrôleur Général de la République a émis le rapport N° 001-2008-2-5349 confirmant qu'il existait bel et bien des irrégularités dans la vente des terres à l'entreprise Maple Ethanol par le Gouvernement régional de Piura, ce dernier ayant « *vendu des terres sans annoncer qu'elles comprenaient des localités et des installations précaires bénéficiant de fonds publics, certaines ayant même été classées dans la catégorie de hameau par le Gouvernement régional* ». De plus, le rapport indique qu'il a été prouvé que l'Administration Technique de la Circonscription Chargée de l'Irrigation de la Chira a attribué une réserve d'eau à l'entreprise Maple Ethanol sans en avoir les capacités. Qui plus est, le Conseil de Coordination Régional⁶ n'a pas été notifié de l'initiative privée d'investissement présentée par Maple au Gouvernement régional. Les gouvernements locaux n'ayant pas été impliqués, la transparence de la procédure n'a pas été garantie ».

2.5. Impact direct de la mobilisation liée au projet d'investissement

S'il est vrai que la mobilisation de la société civile et de certains membres du Congrès n'a pas pu stopper les projets d'investissement, elle a néanmoins eu des résultats importants. En effet, dans le cas de l'entreprise Camposol, les éleveurs ont réussi à récupérer près de 1000 ha des 1 500 envahis par l'entreprise. De plus, l'entreprise a dû diminuer ses semis de piment car il lui était de plus en plus difficile de recruter de la main d'œuvre, ce qui pourrait favoriser prochainement la récupération de la totalité des terres par l'Association d'Éleveurs. En ce qui concerne l'entreprise Maple Ethanol SRL, les droits de propriété de certains paysans ont été reconnus, tout comme ceux des localités et hameaux inclus dans la vente.

D'autre part, concernant l'exclusivité de l'utilisation des retours d'eau accordée au projet de Maple Ethanol SRL lors de la procédure de vente des terres, la mobilisation paysanne et les décisions de justice ont permis que cette eau soit également attribuée à d'autres petites et moyennes entreprises et projets en phase de création, diminuant ainsi la part d'eau destinée à l'entreprise Maple, ce qui pourrait mettre en péril l'avancée de son projet. Cependant, un programme de rehaussement des bords du réservoir de Poechos⁷, en phase d'étude finale, est en attente d'exécution, ce qui assurerait de plus grands volumes d'eau et bénéficierait à Maple. Autre option qu'a l'entreprise : l'accès à l'eau souterraine.

Enfin, les enquêtes réalisées par les parlementaires et les décisions de justice ont permis à société civile de Piura de prendre connaissance des irrégularités existantes au sein de la procédure de vente de terres à l'entreprise Maple Ethanol SRL, ce qui permet aux populations affectées de déposer les plaintes adéquates.

⁶ Le conseil de coordination régionale est une instance de dialogue et décision entre la société civile et les conseillers régionaux pour la définition de l'allocation d'une partie des ressources gérées par le gouvernement régional

⁷ Le Réservoir de Poechos fournit en eau d'irrigation la Vallée de la Chira et la Vallée du Bas Piura. Lorsqu'il a été construit dans les années 60, il avait une capacité de stockage d'1 million de mètres cubes d'eau ; actuellement, à cause de la présence de sédiments, sa capacité a diminué de 40%, ce qui met en péril l'agriculture de la région. Des études sont actuellement en cours afin d'augmenter la capacité de stockage du réservoir ; l'une d'entre elles est le rehaussement de ses bords.

3. Une mobilisation paysanne qui permet une certaine reconnaissance de leur accès à la terre mais ne remet pas en cause une politique d'investissements privés massifs

3.1. La force d'organisation des producteurs de banane : un rôle clé dans la défense des intérêts paysans face aux investissements massifs

Un exemple d'impact positif de la mobilisation d'organisations dans le contexte de la promotion d'investissements fonciers est celui des organisations de producteurs de bananes associés à la Cepibo. Ils se sont servis de la vente réalisée par le Gouvernement régional de Piura à l'entreprise Maple Ethanol SRL pour exiger eux aussi l'acquisition de terres dans des conditions identiques. L'un des points forts de ces organisations est qu'elles possèdent des ressources économiques issues de la prime de développement du Commerce Équitable, ce qui, ajouté à leur optique de développement et à leur poids politique, leur confère un certain pouvoir de négociation.

AMPBAO dispose d'une étude d'investissement privé en attente de l'approbation du Conseil Régional de Piura. Elle lui permettra l'obtention de 2 470 hectares de terres en friche qui bénéficieront à 350 de ses membres. Les formalités ont commencé il y a un peu plus d'un an et demi, mais l'association considère qu'elles sont dans leur phase finale. Suivant l'exemple de l'AMPBAO, la CEPIBO a elle aussi présenté une proposition pour 10 000 hectares qui bénéficieraient à l'ensemble de ses organisations membres. Le dossier est sur le point d'être terminé et sera très prochainement présenté au Gouvernement régional. Seule reste à parachever l'étude d'impact environnemental. L'objectif des organisations est de diversifier leur agriculture en cultivant des arbres fruitiers, source de revenus économiques, et des céréales, pour assurer leur alimentation.

Si ces acquisitions se concrétisent, environ 1 350 paysans augmenteraient leur capital foncier, qui passerait de 0.9 hectares à 10 hectares en moyenne. De plus, dans la mesure où cela bénéficierait à de nombreuses familles possédant un droit de propriété et exploitant leurs terres, cela démontrerait au gouvernement que le modèle associatif est une alternative de développement équitable et un modèle d'intégration, comparé au modèle actuel où seule une petite poignée de chefs d'entreprises est directement bénéficiaire. Cette expérience s'est répandue dans la vallée et a suscité l'intérêt d'autres organisations de producteurs de banane de Piura faisant partie de Repeban⁸, qui souhaitent également initier une procédure d'achat de terres de manière organisée et ainsi contribuer à améliorer leurs conditions de vie sans dépendre d'investissements extérieurs offrant des opportunités de promotion économique discutables.

3.2. D'autres organisations paysannes qui parviennent à se mobiliser pour faire reconnaître leurs droits

La mobilisation paysanne dans la région en réponse aux projets d'investissements massifs sur les terres a permis à d'autres organisations de producteurs de faire reconnaître leurs droits. Par exemple cela a permis également que l'Association Campesinos Sin Fronteras de Cerro Mocho (Circonscription d'Ignacio Escudero) obtienne la légalisation de leur propriété au bout de 22 ans.

⁸ Repeban est le Réseau de Petits Producteurs de Banane Biologique. Il a été créé en 2005 et regroupe environ 1 650 producteurs de banane, c'est une organisation de second niveau, similaire à Cepibo, mais qui assume des fonctions de représentation des organisations membres et non de gestion commerciale comme le fait Cepibo.

Dans la même région, l'entreprise du Groupe Romero a réussi à obtenir une propriété légalisée en moins d'un an, ce qui démontre clairement que les autorités publiques privilégient avant tout le développement des activités agricoles par des grandes entreprises privées.

L'Association d'Éleveurs *Señor Cautivo de San Vicente*, elle, a réussi à récupérer près de mille hectares de terres, ce qui leur permet de continuer, bien qu'à plus petite échelle, l'élevage de bétail source importante de revenus pour ces familles. De plus, cela a contribué à ce que l'entreprise mette fin au processus de déforestation initié avec la mise en culture. Le litige pour récupérer les 564 hectares est toujours en cours.

3.3. Mais cette mobilisation paysanne ne remet pas en cause les perspectives de développement des investissements notamment pour la production d'éthanol à base de canne à sucre

L'un des objectifs du Gouvernement régional est de convertir Piura en producteur de canne à sucre pour produire de l'éthanol, et, si possible, de faire en sorte que d'ici cinq ans la canne occupe entre 30000 et 40000 hectares. Début 2009, le Président régional a réitéré son désir de maintenir le dialogue avec la Communauté Paysanne San Martín de Sechura afin de permettre l'installation de deux entreprises qui sèmeraient chacune 10000 hectares de canne à sucre pour produire de l'éthanol et, à terme, 25000 hectares. Cette déclaration fait écho à l'annonce en septembre 2008 de Pro Inversión, selon laquelle l'entreprise Tchéco-péruvienne Dio Latina S.A. était prête à investir 150 millions de dollars dans les terres de pâturage de la Communauté Paysanne San Martín de Sechura afin de semer de la canne à sucre destinée à la production industrielle d'éthanol.

4. Conséquence de ces investissements privés au Pérou sur l'avenir de l'agriculture paysanne

La politique du gouvernement péruvien de prioriser des investissements massifs du secteur privé dans les terres se met en œuvre rapidement dans la région Piura. En plus des cas de ventes illégales de terres comme l'illustre le projet Maple Ethanol, l'État péruvien offre également des concessions importantes pour des entreprises minières dans la partie haute de Piura (pour l'exploitation du cuivre). Ces concessions minières constituent une autre forme de colonisation des terres paysannes en privant les communautés paysannes de leurs territoires mais aussi constituent une violation aux droits des populations à décider de leurs propres orientations de développement. Les projets d'investissement pour l'agriculture comme pour l'activité minière se traduisent depuis plusieurs années à Piura par des violences policières réprimant la population majoritairement hostile à l'occupation de leurs terres par les entreprises.

Ces politiques d'investissement comme voie privilégiée de développement économique du pays sont considérées comme une réponse pertinente par le gouvernement pour donner de la valeur aux terres, que les familles paysannes ne sont pas en mesure de valoriser, en absence d'investissement de l'État pour appuyer le développement de l'agriculture paysanne.

Cependant, ces projets, en plus de ne générer que marginalement des retombées économiques pour la population locale sont mis en œuvre au détriment de l'environnement et des droits humains.

Ces questions d'appropriation massive des terres par les entreprises privées doivent être suivies par des observateurs extérieurs, et médiatisées au niveau régional, national et international car elles font l'objet d'injustices fortes. Dans ce sens, il est important en particulier :

- D'appuyer la défense des droits des plus défavorisés face à ces projets d'investissements (familles paysannes principalement) ;
- D'appuyer les petits producteurs organisés à bénéficier également de terres nouvelles mais en mettant en avant les bénéfices sociaux, économiques et environnementaux d'un autre modèle de distribution des terres ;
- D'appuyer/assurer des processus de zonification économique et écologique des territoires avec la population afin de valider un usage équitable et cohérent des terres.

Annexe : Les conditions d'investissement accordées entre Maple Ethanol et le Gouvernement régional de Piura (GRP).

Description	Conditions approuvées
Prix de la terre	
- Prix US \$ / ha - Conditions de paiement	60 50% à la signature du contrat et 50% 20 jours après. Pénalité et annulation du contrat le cas échéant.
Investissement engagé	
- Montant (Millions de US \$)	32
- Délai	5 ans
- Sections sujettes à certification	Définies
- Garanties	Caution d'US \$ 3,2 millions
Programme de substitution de cultures	Soutenir la substitution (au moyen d'une assistance technique et d'un financement) de 1 250 hectares de terrains de tiers ayant volontairement décidé de substituer leurs cultures actuelles par de la canne à sucre.
Apport de MAPLE au gouvernement régional comme impôt annuel	
- Montant	US \$ 500 000 par an durant 20 ans
- Garantie	Lettre de caution d'une validité de 20 ans

© VSF-CICDA - Agronomes et Vétérinaires sans frontières, Lyon - France, 2010



Association française de solidarité internationale reconnue d'utilité publique, *Agronomes et Vétérinaires sans frontières* agit depuis plus de 30 ans avec les communautés paysannes des pays en développement pour résoudre la question alimentaire. L'association met à leur service les compétences de professionnels de l'agriculture, de l'élevage et de la santé animale : aide technique, financière, formation, accès aux marchés... Reconnue d'utilité publique, Agronomes et Vétérinaires

Sans Frontières mène plus de 70 programmes de coopération dans 20 pays d'Amérique Centrale et du Sud, d'Asie et d'Afrique, au côté des sociétés paysannes pour lesquelles l'activité agricole et d'élevage reste un élément fondamental de sécurisation alimentaire et de développement économique et social.

www.avsf.org



RURALTER est un programme d'*Agronomes et Vétérinaires sans frontières* qui appuie les initiatives de capitalisation d'expériences et diffusion de méthodologies et de référentiels technico-

économiques utiles aux acteurs du développement rural, qu'ils soient techniciens d'institutions et de collectivités territoriales ou dirigeants paysans. RURALTER diffuse ses productions sous le label éditorial du même nom.

www.ruralter.org